



SCP Pascal BACHE - Karine DESCAZAUX-DUFRENE - Claire VERNIER
Commissaires de Justice associés

46 rue du Languedoc

31000 TOULOUSE

☎ : 05.62.26.94.44

✉ : etude.pb-kdd@huissier-justice.fr

☎ : 05.62.26.94.45

🏠 : <http://www.huissier31-pb-kdd.com>



Paiement par carte bancaire

S.A.S HECTARE

RN 113

75 Zone industrielle Les Portes Domitienne

CS 30020

34741 VENDARGUES Cedex

Référence Etude : V – 48372
Référence dossier : constat KDD
HECTARE C/ MONTAUBAN

A TOULOUSE, le 21 mars 2024

N° FACTURE : 48372

Monsieur le Président,

Veuillez trouver sous ce pli première expédition d'un Procès-Verbal de Constat dressé le 13/03/2024.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le détail de ce qui m'est dû est indiqué ci-dessous :

Date	Libellé	Taux	HT	TVA	Non soumis	TTC	Débit	Crédit
	Détail des frais créanciers							
13/03/2024	PV de constat	20,00 %	547,67	109,53		657,20		
	Total frais et honoraires créancier		547,67	109,53		657,20	657,20	
	Solde en notre faveur en Euros						657,20	

J'en laisse le règlement à vos bons soins par virement sur mon compte affecté ou par tout autre moyen à votre convenance.

P. BACHE

K. DESCAZAUX-DUFRENE

C.VERNIER

Nous vous rappelons, qu'en vertu des articles L 441-3 et L 441-6 et D 441-5 du Code de Commerce, la facture est payable comptant. A défaut de règlement dans les 30 jours, celle-ci est susceptible de porter intérêt à un taux égal à 4 fois le taux de l'intérêt légal, outre une indemnité pour frais de recouvrement de 40 euros.